



Communiqué de presse

Démantèlement des cheminées SI et SII de l'ancienne « Adolf-Emil-Hütte » au Belval et lancement d'un concours d'idées pour faire vivre la mémoire de ce patrimoine industriel dans le futur aménagement du site

Construites respectivement en 1969 et 1972 en briques rouges par l'entreprise Eckart et Hotop de Sarrebruck, les deux cheminées mesuraient à l'origine 115 et 75 mètres de hauteur. Pour des raisons techniques et de sécurité, elles ont été démantelées en 2012 pour atteindre aujourd'hui une hauteur de 40 m chacune. Le plan directeur du Site Belval prévoyait à l'origine la conservation de ces cheminées avec une intégration dans le contexte urbain. Or plusieurs contraintes majeures, notamment techniques et financières, remettent aujourd'hui en question le possible maintien des deux cheminées.

En effet, les cheminées présentent aujourd'hui un état de dégradation massif, ce qui implique un risque notoire en termes de sécurité, mais surtout des coûts extrêmement élevés en vue d'une réhabilitation complète des structures. Les coûts estimés se chiffrent aujourd'hui à plus de 6 millions d'euros, en raison de la complexité du chantier nécessitant la mise en place d'échafaudages extérieurs et intérieurs sur une hauteur de plus de 40 mètres. Ces coûts incluent aussi des travaux de désamiantage et de démolition des conduites d'aération de la cheminée I et des travaux de restauration des briques et des socles en béton.

Par ailleurs, même après une restauration complète, les cheminées devraient faire l'objet d'un suivi régulier associé à des interventions de maintenance importantes, dont le coût est évalué à plus d'un million d'euros tous les trois à cinq ans. Ces travaux viseraient à préserver environ 3 800 mètres carrés de maçonnerie en briques rouges, initialement conçues pour résister à des températures élevées liées à l'exploitation industrielle. En l'absence de ces conditions de chauffage, ces matériaux subissent une dégradation accélérée, rendant toute conservation durable difficilement envisageable.

En termes de patrimoine, les cheminées, largement réduites et sorties de leur contexte industriel d'origine, ne présentent plus un intérêt public suffisant pour justifier une protection nationale. Cette position avait été officiellement communiquée dès 2021 à la commune par la ministre de la Culture de l'époque, Madame Sam Tanson, qui avait décidé de ne pas classer ces structures comme monuments nationaux. La Commission des sites et monuments nationaux ayant en effet émis un avis défavorable, Monsieur le ministre actuel de la Culture, Eric Thill, s'est d'ailleurs rallié à cette décision.

À la vue des éléments décrits, il n'est pas concevable de préserver les cheminées.

Un concours d'idées pour faire vivre la mémoire industrielle des cheminées SI et SII tout en créant un nouveau lieu de rencontre

La Commune de Sanem et la société de développement AGORA lanceront dans le courant du mois de novembre un appel à participation pour un concours d'idées dans le cadre du démantèlement des deux cheminées SI et SII de l'ancienne « Adolf-Emil-Hütte », situées à l'ouest de l'ancienne usine ARBED-Belval, sur le territoire communal de Sanem.

Le démantèlement des cheminées constitue une opportunité pour développer un nouvel espace public en lien avec le quartier urbain en développement. Ainsi, la Commune et la société de développement AGORA ont décidé d'organiser un concours d'idées qui d'adresse à des équipes pluridisciplinaires réunissant notamment des urbanistes, des paysagistes, des artistes et d'autres expert.e.s issus des domaines de la

conception et du développement urbain. L'initiative a pour ambition d'intégrer la mémoire de ce patrimoine industriel au cœur du futur aménagement du site. Elle vise, par une approche innovante, à valoriser l'héritage sidérurgique de Belval tout en créant un nouveau lieu de vie pour les futur.e.s habitant.e.s de ce quartier urbain.

Au-delà de l'aspect patrimonial, ce projet de réaménagement entend faire de cet espace un lieu de rencontre, de détente et de verdure, offrant un cadre de vie agréable et contribuant à l'amélioration durable de la qualité de vie dans ce quartier en développement. Enfin, le Conseil communal de Sanem procédera à une modification ponctuelle du Plan d'aménagement général (PAG) au cours de la première moitié de l'année 2026. Par cette démarche et le concours d'idées prochainement lancée, la Commune de Sanem et la société de développement AGORA réaffirment leur volonté commune de préserver et de valoriser l'histoire industrielle de Belval, tout en accompagnant son évolution vers un cadre de vie moderne, durable et harmonieux.

Communiqué par

La Commune de Sanem

La Société de développement AGORA